

#### 2.4. Rapport financier par le Trésorier

Benoit COISNE, Trésorier, procède à la présentation des comptes de l'exercice 2018.

# RAPPORT DU TRESORIER A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et vous rendre compte de l'activité de votre Association pendant ledit exercice.

Nous vous précisons que les Comptes de votre Association soumis ainsi à votre approbation ont été établis selon les mêmes normes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

Le compte de résultat fait apparaître une perte de	-183 622
En tenant compte des amortissements et provisions pour	29 889
on fait ressortir pour l'exercice une capacité d'autofinancement de	-153 733
Le bilan s'établit pour un total de	618 485
au lieu de	586 996
pour l'exercice précédent	



# Actif immobilisé

L'actif immobilisé s'établit à soit une augmentation de 24 874 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation s'analyse comme suit :

Ϋ	Acquisitions d'immobilisations	56 456
Ϋ	Cessions d'immobilisations	-4 551
Ϋ	Amortissements de l'exercice	-29 889
Ϋ	Amortissements des immos cédées	2 858

Total 24 874

72 759

€

#### **Actif circulant**

L'actif circulant s'établit à 545 727 € et se compose :

Ϋ	du poste stocks pour	19 554

Ÿ du poste Créances pour 347 170

Ϋ́ du poste Disponibilités :

Ce poste comprend la trésorerie disponible au 31 décembre 2017, soit :

. Disponibilités en banque et livret. Du poste charges constatées d'avance. 33 143

#### **AU PASSIF**

#### Ø LA SITUATION NETTE

La situation nette s'établit pour un montant négatif de 311 468 soit une détérioration de 183 622 € correspondant a la perte.

#### **Dettes diverses**

Elles s'établissent à 498 155 € et se composent :

Ÿ des dettes fournisseurs
 Ÿ des dettes fiscales et sociales
 Elles correspondent aux soldes normalement dus au 31
 décembre 2017 aux différents organismes sociaux et au

décembre 2017 aux différents organismes sociaux et au personnel.

des autres dettes 64 149

comprenant les charges à payer aux ligues et autres débiteurs

Ÿ Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés 2 775

#### Produits constatés

d'avance

ils se composent des produits relatifs à l'exercice suivant : pensions, licences engagements et cotisations

d'arbitrage. 431 664

#### Ø LE COMPTE DE RESULTAT

Il peut se résumer de la façon suivante :

# Produits d'exploitation et subventions

Ÿ Total 2 278 548

les subventions représentent 853 269 les reprises et transfert de charges 32 423 les autres produits 1 392 856

# **Charges d'exploitation**

Ϋ	Autres achats et charges externes	1 509 507
Ϋ	Impôts et taxes	6 183
Ϋ	Charges de personnel	423 737

Ÿ	Dotation aux amortissements	29 889	
Ϋ	Dotation aux provisions	0	
Ϋ	Autres charges d'exploitation	500 686	
		-	2 470 002
	ce qui dégage un résultat d'exploitation positif de	<u>-</u>	-191 454
	associé à :		
Ϋ	Résultat financier		-1 491
Ϋ	Résultat exceptionnel		9 324
	ce qui dégage un résultat de		-183 621

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice de 183 622 € au compte report à nouveau.

Nous vous demandons donc de bien vouloir donner votre approbation au présent rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

En tant que perspective d'avenir, la Fédération doit continuer à assurer son développement en termes de clubs et d'adhérents afin de conforter son indépendance financière.

Le Trésorier Général

Résultat du vote :

Contre: 81 voix - Pour: 507 voix

# 2.5. Approbation des comptes de l'exercice 1er Janvier 2018 --> 31 Décembre 2018

# Analyse des résultats sur l'exercice 2018

Comme vous avez pu le noter, après six années de résultats bénéficiaires (+ 210  $k \in \mathbb{C}$  en cumulé), nous affichons pour l'année 2018, une perte de plus de 180 000  $\in$ . Ce qui nous ramène à la situation de 2012 avec des fonds propres négatifs à hauteur de - 300  $k \in \mathbb{C}$ .

Pour autant les causes de ces mauvais résultats ne sont pas comparables avec la situation héritée en 2013. Si cette situation dégradée nous impose d'ores et déjà une rigueur absolue dans le contrôle de notre budget 2019, elle ne remet pas en cause le soutien essentiel et la confiance du Ministère dans la politique que nous menons dans le cadre du PAH2024. Notamment de poursuivre dans de bonnes conditions la préparation de nos collectifs Hommes et Dames afin d'assurer notre qualification et d'avoir un niveau de jeu compétitif aux J.O. de 2024.

# Réalisé 2018 vs Budget 2018

# **Budget Recettes**

- Le budget prévu de 2 241 723 € recettes a été tenu.
- Avec un total réalisé de 2 277 737 €. Nous avons pu obtenir 36 014 € de recettes supplémentaires

# Budget Dépenses

- Le budget prévu de 2 195 291 € n'a pas été tenu.
- Avec un total réalisé de 2 446 135 € nous avons dépassé ce budget de 250 844 €.
- Ce dépassement est principalement lié aux investissements réalisés aux profits de nos collectifs seniors et en premier lieu pour l'équipe de France senior H : + 169 576 €.
- Ce dépassement doit être considéré comme un investissement pour l'avenir.

Grâce à la performance de l'équipe de France en Inde cet investissement a non seulement permis de maintenir la dotation ministérielle, mais plus encore d'éviter la diminution de 100 000 € par an de cette dotation, actée avant le départ de l'équipe de France en Inde, soit 600 000 € sur la période de préparation olympique. Ce qui aurait été catastrophique dans la perspective de notre préparation et de notre participation aux JO. Mieux encore : les résultats de l'équipe de France en Inde ouvrent des perspectives d'aides complémentaires auxquelles jamais nous n'aurions pu prétendre (accompagnement des athlètes, préparation de grandes compétitions).

#### Réalisé 2018 vs Réalisé 2017

Comme il en avait été décidé fin 2017, nous avons engagé en 2018 une série d'actions visant :

- A préparer et à communiquer largement sur notre Plan AH2024 soit une charge de 47
   k€
- A structurer et à renforcer nos actions de Formation, soit + 30 k€ vs 2017.
- A donner à l'équipe de France Hommes les meilleures conditions possibles pour préparer et disputer la Coupe du Monde soit + 107 k€ vs 2017
- A renforcer l'encadrement et le travail de notre équipe Dames pour rentrer dans le Top 20 mondial dans les trois années à venir soit + 42 k€ vs 2017
- A regrouper et à encadrer les joueurs et joueuses de la « Génération 2024 » soit + 129 k€ vs 2017
- Globalement les résultats obtenus sont plutôt satisfaisants :
  - Notre plan AH2024 est connu et apprécié par nos principaux interlocuteurs de la Direction des Sports, du Comité Olympique, des instances internationales mais aussi de nos principaux dirigeants qui veulent saisir cette opportunité de l'organisation des J.O en France en 2024 pour que le hockey sur Gazon prenne, au sein du sport français, la place qui revient à l'un des sports les plus pratiqués dans le monde.
  - Les résultats de notre équipe senior Hommes nous ont permis non seulement de gagner cinq places au classement de la FIH mais surtout d'obtenir pour ce collectif le statut de « Haute Performance ». Conditions nécessaires pour financer tout le travail qui reste à fournir ces cinq prochaines années et pour que cette équipe de France aille chercher une médaille à Paris en 2024.
  - Le travail réalisé par la nouvelle équipe qui encadre notre équipe Dames et la motivation engrangée par toutes les joueuses, nous permettent d'envisager des réels progrès à venir pour ce collectif dès 2019.
  - La plateforme MyCoach est opérationnelle, les fiches de formation ont été réalisées et seront bientôt disponibles.
  - O Nous pouvons raisonnablement considérer toutes ces actions et toutes les charges qui en résultent comme un investissement sur l'avenir.

Pour financer toute cette politique sportive, qu'il était nécessaire d'engager dès maintenant pour être compétitifs en 2023/2024, nous avions prévu une augmentation significative de nos recettes et en particulier en nous adressant au secteur privé. Quelques résultats ont été obtenus :

- Augmentation des subventions du Ministère : + 54 k€ vs 2017
- Participation des Clubs : + 45 k€
- Augmentation des montants versés par des partenaires et des mécènes : + 114 k€ vs 2017

Mais il nous manque sur cet exercice 2018 environ 180 k€ par rapport à nos prévisions. Plusieurs raisons :

- Le cabinet de Gilbert Ysern n'a pas pu nous accompagner dans ce domaine et il a fallu mettre une autre équipe en charge de la réalisation d'outils marketing appropriés et des contacts à établir avec des partenaires potentiels.
- Nous avons identifié des partenaires qui pouvaient s'engager à nous soutenir jusqu'en 2024 mais les conventions à finaliser nécessitent des négociations relativement longues et très souvent difficiles à mettre en place.
- L'opération 100 mécènes, pour différentes raisons, a été un échec.

1/ CHARGES	2017	2018
	Réalisé	Réalisé
Achats	2 751 €	3 765 €
Location	55 484 €	54 568 €
Entretien - Maintenance- Assurances	65 612 €	89 273 €
Honoraires -Cotisations	43 005 €	32 997 €
Affranchissement - Téléphone	5 566 €	7 920 €
Déplacements Elus	34 636 €	33 303 €
Salaires	91 273 €	85 106 €
Frais Financiers	6 833 €	5 259 €
Frais de Siège	305 160 €	312 192 €
Développement	24 555 €	24 057 €
Indemnités service civique	2 280 €	17 751 €
Colloque cadre technique	4 046 €	0€
Tournoi TNC-TND	11 486 €	6 436 €
Scolaires & Universitaires	15 042 €	1 699 €
Handi Hockey	20 444 €	22 496 €
Hockey féminins	2 855 €	6 532 €
Salaires	19 452 €	19 744 €
Rétrocessions Ligues	119 367 €	194 416 €
Développement	219 527 €	293 131 €
Terrains	1 141 €	690 €
Formation	28 955 €	60 552 €
Détection U16 - Stages U 14	50 885 €	87 753 €
C.S.N.	48 099 €	9 762 €
C.N.J.A.	76 218 €	84 139 €
Marketing	0€	3 091 €
CommEvénement- Ambition 2024	20 908 €	78 997 €
Partenariat-Mécénat		
Relations Internationales	12 705 €	22 611 €
Salaires	92 426 €	106 599 €

Structure Fédérale	331 337 €	454 194 €
Championnat France régions	0€	0€
Manif. Exceptionnelles	72 248 €	4 633 €
Manif.	0€	0€
Autres Manifestions	0€	1 061 €
Manifestations	72 248 €	5 693 €
Collectifs 2020	647 744 €	737 576 €
Collectifs 2024	54 090 €	182 750 €
Filières accès H.N	379 868 €	376 674 €
Cadres Techniques	11 021 €	16 029 €
Encadrement Sanitaire	48 968 €	54 811 €
Suivi Médical sportifs	8 864 €	11 385 €
suivi médical structure FFH	3 132 €	1 699 €
Haut Niveau - Dtn	1 153 687 €	1 380 925 €
TOTAL CHARGES	2 081 959 €	2 446 135 €

2 /RECETTES	2017	2018
	Réalisé	Réalisé
Licences	605 581 €	546 293 €
Droit d'adhésion	0€	100 602 €
Cotisations Fédérales	29 895 €	31 601 €
Engagements des clubs	89 898 €	94 940 €
Cotisations Arbitrage	35 592 €	37 288 €
Redevance Logiciels	22 787 €	14 405 €
Divers Amendes	27 996 €	31 165 €
Ressources clubs	811 749 €	856 293 €
Recettes Diverses	2 421 €	6 086 €
Recettes Filières	205 965 €	204 744 €
Recettes Stages	93 944 €	65 173 €
Recettes Ch. France régions	22 700 €	53 067 €
Recettes manifestations	59 737 €	0€
Partenariat	42 762 €	101 981 €
Publicité	0€	0€
Dons Extérieurs	0€	54 166 €
Dons Membres FFH	19 837 €	21 158 €
Formations Académie	25 780 €	39 381 €
Produits Divers	19 366 €	19 914 €
Recettes Diverses	492 512 €	565 671 €
RESSOURCES PROPRES	1 304 261 €	1 421 965 €
Ministère sport Conv d'Objectifs	680 939 €	701 840 €
Autres subventions Ministères	0€	80 000 €
Subv. Internationales	0€	9 500 €

C.N.O.S.F. olympique	56 600 €	24 006 €
OFA	-184 €	9 591 €
ASP	28 887 €	28 332 €
Autres	36 500 €	2 503 €
SUBVENTIONS	802 742 €	855 772 €
	2 107 003 €	2 277 736 €
	2017	2018
	Réalisé	Budget
RECETTES D'EXPLOITATION	2 107 003 €	2 277 736 €
CHARGES D'EXPLOITATION	2 081 959 €	2 446 135 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 044 €	-168 399 €
Dotations aux Amortissements	23 232 €	29 889 €
Pertes Diverses	3 812 €	2 414 €
Provisions Clients Douteux	0€	
Profits Divers	11 796 €	18 229 €
Charges-Profits divers	15 248 €	14 074 €
	9 796 €	-182 472 €

Le bilan s'établit pour un total de 618 485  $\in$ .

Le résultat de l'exercice s'élevant à -183 622 € est affecté au compte report à nouveau.

Résultat du vote :

Contre: 81 voix - Pour: 511 voix

#### 2.6 Rapport du Commissaire aux Comptes (Jean-Pierre RAUD)

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Assemblée Générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Hockey relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Française de Hockey à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

# Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Evénements significatifs » page 9 de l'annexe des comptes annuels

expliquant le maintien du principe de continuité d'exploitation de la Fédération malgré les pertes subies durant l'exercice.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note en page 10 de l'annexe des comptes annuels « Subventions et utilisations » expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées cidessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

 il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 mars 2019

KPMG S.A.

Jean-Pierre Raud Associé